

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CCAS DU 20 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars, à dix-huit heures, le Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Président.

Présents (13) :

Michel BEAL, Agnès COLOMBET, Corinne LETEROUIN, Elisabeth EMONET, Henri EMONET, Francine MARECHAL, Grégory DE LA CHAPELLE, Isabelle WHARMBY, Michaël DEHOORNE, Corinne LE FLOCHMOAN, Myriam BENEDIC, Valérie CARNIS, Anne-Sophie CANCADE.

Absents ayant donné pouvoir (3) :

Sylvia BUREL → Agnès COLOMBET
Françoise JOSSERAND → Henri EMONET
Chantal CHARVIN → Elisabeth EMONET

Absentes excusées (6) :

Daniel VERBEKE
Carole GARDET
François GRENOT
Martine FAIVRE
Amandine ALBERT-GONDRAND
Amandine GENOUD

Date de convocation : 9 mars 2023

Madame Isabelle WHARMBY a été élue secrétaire de séance

Délibération rendue exécutoire

Compte tenu de la transmission en
Préfecture le :
Et publication le :
Le Président,

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Bureau courrier

29 MARS 2023

ARRIVEE
5

Subventions aux associations – Attribution pour l'année 2023

Vu l'avis favorable de la commission « sociale » ;

Considérant que les membres du Conseil d'administration qui sont également membres de certaines associations ne prennent pas part au vote ;

Le Conseil d'administration est invité à s'exprimer sur les propositions des commissions et à voter les subventions proposées dans le tableau ci-après :

Nom de l'association	Alloué en 2021	Alloué en 2022	Proposition 2023
Nous Aussi (Vetraz Monthoux)	150,00 €	150,00 €	150,00 €
La ligue contre le cancer 74	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Amitié et Avenir	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Espace femmes, Geneviève D.	150,00 €	150,00 €	200,00 €
Secours Catholique	200,00 €	200,00 €	200,00 €
Caresses et boules de poils	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Coderpa 74	50,00 €		
Opération nez rouge 74	100,00 €	100,00 €	
SePas Impossible	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ALMA 74			100,00 €
AFTC 74		100,00 €	100,00 €
TOTAL	1 200,00 €	1 250,00 €	1 300,00 €

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, décide :

- **De voter** les subventions telles que proposées.

LE COMITE ADOPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance,
Isabelle WHARMBY

Le Président,
Michel BEAL

Pour extrait conforme,
Le 21 mars 2023

Préfecture de la Haute-Savoie
SCCD / Pôle accueil courrier

29 MARS 2023

ARRIVEE
5

La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de l'affichage de la délibération ou de la notification de la décision du Président lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.